



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
MINISTRY OF COMMUNICATION

MISE AU POINT DU GOUVERNEMENT À LA SUITE DE LA PUBLICATION DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU DEPARTEMENT D'ÉTAT AMERICAIN INTITULÉ

**« CAMEROUN : APPEL À LA RETENUE, PRÉOCCUPATIONS POUR
LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES »**

CONFÉRENCE DE PRESSE

**PROPOS LIMINAIRE DE
S.E.M. ISSA TCHIROMA BAKARY
MINISTRE DE LA COMMUNICATION**

Yaoundé, 02 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Je vous souhaite à toutes et à tous une chaleureuse bienvenue à l'occasion de cet échange auquel je vous ai conviés, afin que nous débattions d'une actualité de la plus haute importance.

En effet, le Département d'État américain vient de publier un communiqué de presse faisant état d'atteintes diverses aux libertés fondamentales au Cameroun, notamment dans la gestion des manifestations à Bamenda et à Buea.

Dans le souci d'une information exacte de l'opinion publique nationale et internationale sur les allégations y contenues, le Gouvernement camerounais tient à rétablir la vérité sur certains faits.

S'agissant de l'action des pouvoirs publics dans le cadre de la gestion des récentes manifestations survenues à Bamenda et à Buea, le Gouvernement s'est attelé à maintenir le dialogue et la concertation, dans le but de trouver des solutions appropriées aux revendications des avocats et des enseignants d'expression anglaise.

Sous ce registre, des mesures appropriées ont été prises, en l'occurrence :

- la visite de travail à Bamenda du **Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, du 25 au 27 novembre 2016, à l'effet de discuter avec les représentants des avocats et des enseignants ;

- la création, par le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, d'un comité interministériel chargé d'examiner les problèmes des enseignants ;
- l'ouverture des négociations sectorielles, à la diligence respective du Ministre d'État, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux d'une part, et du Ministre de l'Enseignement Supérieur d'autre part.

Le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, a en outre annoncé :

- la création d'un comité ad hoc, présidé par son Directeur de Cabinet, pour régler les préoccupations exprimées par les enseignants d'expression anglaise ;
- l'octroi d'une dotation spéciale de 2 milliards de francs CFA aux établissements d'enseignement privé laïc et confessionnel ;
- le recrutement spécial de 1 000 jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et technique, parfaitement bilingues.

Dans le même temps, le Ministre, Secrétaire Général de la présidence de la République a, sur **Très Hautes Instructions du Chef de l'État**, procédé le 28 novembre 2016 à la réception des versions anglaises du Traité et des Actes Uniformes OHADA, qui constituaient l'une des revendications fortes des avocats.

Ces textes ont été transmis au Ministre d'État, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, qui les a solennellement remis au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Par ailleurs, à l'Université de Buea, les pénalités liées au paiement tardif des droits universitaires ont été levées et les diligences sont en cours pour le paiement de la prime académique à l'excellence.

Au plan sécuritaire, les autorités administratives et les forces de maintien de l'ordre ont fait preuve de retenue et de professionnalisme dans la gestion des manifestations de Bamenda et de Buea, dans le strict respect de la loi et des engagements internationaux du Cameroun en matière de droits de l'Homme. Des enquêtes sont diligentées sur les cas d'exactions signalés et les mesures disciplinaires appropriées seront prises si ceux-ci s'avèrent exacts.

Mais de manière générale, le Cameroun rappelle que dans tout Etat de droit, il est de la responsabilité première des pouvoirs publics de veiller au respect de l'ordre et de la sécurité.

L'exercice par les citoyens de leurs droits, à l'instar du droit de grève, se fait dans les conditions fixées par la loi. Sur ce plan, l'action des forces de maintien de l'ordre ne saurait être mise en parallèle avec celle de personnes ayant délibérément enfreint la loi et s'attaquant aux citoyens et à leurs biens ou encore aux biens publics.

Sous ce rapport, le Gouvernement souligne que les forces de maintien de l'ordre ont été à maintes reprises agressées. Les coupables de tels actes s'exposent à des poursuites devant les tribunaux et auront les sanctions qu'ils méritent.

Concernant à cet égard le bilan des récentes tensions sociales à Bamenda, le Gouvernement camerounais déplore une vingtaine de blessés et un décès, un vigile tué par des vandales faisant usage d'une arme artisanale.

Cet assassinat est par ailleurs à rapprocher de celui perpétré il y a quelques semaines contre un gendarme à Bangolan par une arme artisanale.

Le Gouvernement camerounais condamne de la manière la plus sévère ces actes odieux, qui ne resteront pas impunis.

L'on note au total qu'il est injustement reproché aux forces de maintien de l'ordre des exactions non avérées, alors même que des agressions contre lesdites forces et même la mort d'un gendarme sont passées sous silence.

Sur un autre plan, les allégations relatives à des peines de dix ans de prison infligées à des jeunes pour avoir échangé des messages textes se référant à Boko Haram, sont infondées.

En effet, l'instruction publique de cette affaire, en conformité avec la loi sur la répression du terrorisme, avait conduit à la relaxe de deux des trois mis en cause.

Le dernier concerné, condamné à onze mois d'emprisonnement le 22 février 2016 pour propagation de fausses nouvelles, a été depuis lors remis en liberté.

Le Gouvernement camerounais réaffirme donc son attachement profond à l'exercice en toute sérénité des libertés politiques.

S'agissant notamment de la préoccupation relative à l'interpellation des militants d'une formation politique mentionnée dans le communiqué de presse du Département d'État, il convient de relever avec force que dans tous les pays, l'organisation des réunions publiques est encadrée par des règles de droit dont le respect s'impose à tous.

Nul ne saurait se soustraire à l'exigence de se conformer strictement aux dispositions légales et réglementaires en la matière, en arguant d'un quelconque statut particulier.

Au demeurant, lesdits militants ont été tous relâchés après identification.

Le Gouvernement camerounais saisit la présente occasion pour attirer l'attention des uns et des autres sur les conséquences graves découlant d'une utilisation inconsidérée et délibérément malveillante des réseaux sociaux.

Il dénonce avec la plus grande fermeté la propagation d'informations mensongères, la manipulation des esprits et les méthodes d'intimidation au moyen des réseaux sociaux, et rappelle que les personnes convaincues de tels actes s'exposent aux sanctions prévues par la loi.

Au total, le Gouvernement camerounais réitère son engagement constitutionnel et inébranlable à protéger les droits de l'homme, les

libertés publiques mais également à assurer son devoir régalien de maintien de l'ordre public.

Ce faisant, il doit être rappelé qu'aucune atteinte à l'unité et à la cohésion nationales, ainsi qu'à l'intégrité territoriale, si chèrement acquises, ne sera tolérée.

Le Gouvernement camerounais, en conformité à son option d'ouverture au dialogue, réitère son engagement sans faille à renforcer sa collaboration avec les pays amis en vue de la promotion des droits de l'homme par les canaux constructifs, dans le respect de la souveraineté et de l'indépendance de chaque partie.

Il se félicite à cet égard du bon fonctionnement des canaux de concertation mis en place à cet égard avec les partenaires internationaux, notamment dans le cadre du dialogue politique structuré avec l'Union Européenne ou encore de la plateforme d'échanges sur ces questions instituées entre le Ministère des Relations Extérieures et l'Ambassade des États-Unis d'Amérique à Yaoundé.

Le Gouvernement réitère son appel à la tolérance, à la pondération, au sens de la responsabilité citoyenne et au dialogue, qui sont des valeurs partagées ayant contribué à forger l'identité si particulière de la nation camerounaise.

De tout temps, le **Président de la République, Son Excellence Paul BIYA**, a en effet fait de la concertation et du dialogue un credo politique

dans la mission que le peuple camerounais lui a souverainement confié à la tête de l'État.

Notre nation est diverse et plurielle, et c'est en cela qu'elle puise toute sa force et toute sa richesse, car ce qui nous rassemble est infiniment plus grand que ce qui pourrait par moment nous opposer.

Nous devons tirer tous les bénéfices de ce formidable atout naturel transmis de génération en génération dans la genèse de notre histoire.

Et c'est ainsi que le Cameroun continuera sa marche vers sa grandeur et son émergence.

Cet appel à l'unisson, je voudrais, au nom du Gouvernement, saisir la présente occasion et le réitérer, pour qu'il se manifeste une fois de plus, au moment où nos valeureuses Lionnes Indomptables s'apprêtent à aller l'ultime conquête de la 10^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations de football féminin que le Cameroun organise pour la toute première fois, afin de les soutenir à bout de bras et les conduire vers la victoire finale.

Je vous remercie de votre aimable attention.